

## *Tableau de rémunération des élus 2019*

En conformité avec l'article 217 de la loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la municipalité de Saint-Herménégilde rend publique la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal au cours de l'année 2019 selon la réglementation en vigueur.

<b>Poste</b>	<b>Élu(e)</b>	<b>Montant TOTAL versé Salaire, allocation et participation à divers comités confondus</b>
<b>Maire</b>	Gérard DUTEAU	18 566.87\$
<b>Conseiller 1</b>	Réal CRÊTE	5 334.81\$
<b>Conseiller 2</b>	Sébastien DESGAGNÉS	4 022.66\$
<b>Conseiller 3</b>	Sylvie FAUTEUX	5 334.83\$
<b>Conseiller 4</b>	Steve LANCIAUX	4 866.23\$
<b>Conseiller 5</b>	Robin COTNOIR	4 585.07\$
<b>Conseiller 6</b>	Jeanne DUBOIS	4 725.63\$
<b>TOTAL :</b>		47 436.10\$